



## Communiqué de presse

Saint-Denis, le 12 mars 2019

# Epidémie de dengue à La Réunion : la circulation du virus s'accélère

La circulation du virus s'accélère avec une augmentation notable du nombre de cas signalés : **du 25 février au 3 mars 2019, 442 cas de dengue ont été confirmés**. Dans le sud de l'île, le nombre d'hospitalisations est en hausse (51 personnes ont été hospitalisées depuis le début de l'année), ainsi que le nombre de passages aux urgences. La Préfecture de la Réunion et l'ARS Océan Indien appellent la population à la vigilance. La dengue est une maladie, qui peut évoluer vers une forme sévère et être fatale, selon l'état de santé du patient. **Il faut donc consulter immédiatement son médecin en cas de symptômes, et se protéger des piqûres de moustiques à l'aide de répulsifs.**

Dans ce contexte épidémique, la participation active des réunionnais dans la mise en œuvre des mesures de prévention est essentielle pour limiter l'extension du virus. Des ambassadeurs réunionnais se mobilisent, aux côtés des autorités sanitaires, pour relayer les messages de prévention auprès de la population, dans le cadre de la campagne de communication « *La dengue, STOP aux idées reçues* ».

## En cas de symptômes : consulter immédiatement votre médecin !

Au vu de la recrudescence du nombre de cas signalés ces derniers jours, connaître et appliquer les mesures de prévention pour lutter contre le virus de la dengue, reste de loin le moyen le plus efficace pour éviter de contracter la maladie et de la transmettre à son entourage.

En cas d'apparition de symptômes (*forte fièvre, maux de tête, douleurs musculaires et/ou articulaires, sensation de grande fatigue*), il est impératif de **consulter immédiatement son médecin**. Cette consultation permet d'établir un diagnostic, et donc soit confirmer qu'il s'agit bien de la dengue, soit orienter les recherches vers d'autres pathologies. Le diagnostic biologique de la dengue se fait habituellement en laboratoire de ville.

En complément, **une centaine de médecins généralistes volontaires ont été dotés de tests rapides de diagnostic de la dengue**. Ces tests, financés par la caisse d'assurance maladie et déployés par l'ARS, peuvent être réalisés directement par les médecins traitants dans leurs cabinets et permettent d'avoir un résultat immédiat. Ces résultats sont transmis en temps réel à l'ARS qui peut alors mobiliser des équipes de lutte anti-vectorielle dans les quartiers où un ou plusieurs cas de dengue ont été signalés.

**Ces médecins volontaires ont également été dotés de flacons de produits répulsifs financés par l'ARS, à remettre aux patients pour qui le diagnostic de la dengue a été confirmé**. En effet, il est impératif en cas de suspicion de dengue ou de confirmation par un résultat d'analyse de continuer de se protéger des piqûres de moustiques pour ne pas transmettre la maladie à son entourage.

**Pour rappel** : une personne malade peut contaminer des moustiques pendant une semaine à partir de l'apparition des symptômes.

### Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle  
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr  
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974 - Facebook : @Prefet974



## La campagne de communication digitale se poursuit

### // « La dengue, STOP aux idées reçues » : les 3 idées de la semaine

La campagne de communication digitale « *La dengue, STOP aux idées reçues* » se poursuit avec 3 nouvelles idées fausses :

- Les produits utilisés lors de la démoustication sont dangereux pour la santé et tuent les abeilles
- Chez mon voisin, il y a beaucoup de moustiques, ça ne sert à rien que je nettoie chez moi
- Je pense avoir la dengue, je n'ai plus besoin de me protéger contre les piqûres de moustiques



>> Retrouver les explications à ces 3 idées reçues en annexe et les outils de la campagne [sur le site internet de l'ARS OI](#)

### // Les ambassadeurs portent les messages auprès de la population

En complément de cette campagne, des ambassadeurs réunionnais ont décidé, bénévolement, de poursuivre leur engagement aux côtés des autorités sanitaires pour relayer à leur manière les messages de prévention auprès de la population :

- **Thierry JARDINOT**
- **Christelle FLORICOURT**
- **Aude PALLANT-VERGOZ**

## Situation épidémiologique au 12 mars 2019

(données de la Cire OI, Santé Publique France)

Du 25 février au 3 mars 2019, **442 cas de dengue** ont été confirmés. Les cas ont été identifiés dans **19 communes**, dont les foyers les plus actifs sont situés à :

- **La Rivière Saint-Louis (92 cas)**
- **Saint-Louis (69 cas)**
- **Saint-Pierre (46 cas)**
- **L'Etang-Salé (34 cas)**
- **Les Avirons (26 cas)**
- **Ravine des Cabris (20 cas)**

Au total, depuis le début de l'épidémie, on enregistre :

- **8 572 cas autochtones** (dont **1 698 cas depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019**)
- **205 hospitalisations pour dengue** (dont **51 hospitalisations depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019**)
- **573 passages aux urgences** (dont **98 passages depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019**)
- **6 décès** dont 3 ont été considérés, après investigations, comme directement liés à la dengue
- **Plus de 32 000 cas cliniquement évocateurs** sont estimés (dont plus de 5000 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019)

**VOUS AUSSI, DÎTES STOP AUX IDÉES REÇUES ET AGISSEZ CONTRE LA DENGUE !**

